



Enseignement à l'Initiative de l'Établissement  
Classe de Seconde Professionnelle

---

Sensibilisation à l'Usage Citoyen des Nouvelles Technologies  
de l'Information et de la Communication

---

Partie 2: **Veiller à la protection de la vie privée**

*Présenté par BELMOKHE Hocine, enseignant Informatique, LPA Erstein, Année 2012/2013*



# Table des Matières

1. Atteintes Vie Privée
2. La Collecte d'Informations
3. Publication sur le Web
4. Correspondance Privée
5. Questions/Réponses
6. Résumé

# Atteintes Vie Privée 1/1

**L'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, peut porter atteinte à la vie privée.**

Quelles sont les dérives possibles?

- ✓ L'usage des NTIC se démocratise et tout le monde peut publier sur le web sans difficulté à travers les réseaux sociaux, les blogs, les forums, etc. Ces informations sont publiées sans aucun contrôle et peuvent contenir des informations personnelles;
- ✓ Le courrier électronique est devenu un mode de communication utilisé au quotidien: il existe des règles à respecter concernant le secret de la correspondance privée.

# La Collecte d'Info. 1/2

- ✓ Tout le monde a été amené un jour à remplir un formulaire en ligne pour se créer un compte afin d'accéder à des services du web. Avant de valider l'inscription, l'utilisateur est soumis à un texte de la forme:

*Je déclare avoir lu et j'accepte les conditions générales du ....., ainsi que la réglementation relative à la protection des données.*

→ Lisez-vous toujours la charte d'utilisation des données personnelles avant d'accepter?

- ✓ S'il s'agit d'un compte sur un site français, le formulaire doit être associé à un texte de la forme:

*Les informations recueillies sont destinées à ..... et font l'objet d'un traitement informatique destiné à ..... Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ces données (art. 40 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à .....*

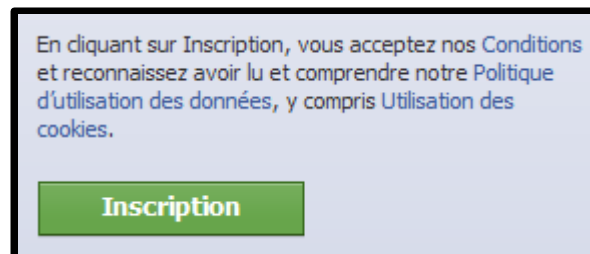
# La Collecte d'Info. 2/2

- ✓ *Quelques obligations des personnes responsables de la collecte des données:*
  - × ***finalité des traitements:*** *un fichier doit avoir un objectif précis; les informations ne peuvent pas être réutilisées de manière incompatible avec la finalité pour laquelle elles ont été collectées;*
  - × ***durée de conservation des informations:*** *les données personnelles ont une date de péremption; le responsable d'un fichier fixe une durée de conservation raisonnable en fonction de l'objectif du fichier.*
- ✓ En France, tout fichier (sauf exception) contenant des données personnelles doit faire l'objet d'une déclaration à la CNIL. Le citoyen a le **droit d'accès**, de **rectification** et d'**opposition** sur les informations de ces fichiers.

# La Collecte d'Info. (Manip)

## Lisez les conditions et la politique d'utilisation de Facebook :

- ✓ Rendez-vous sur <http://fr-fr.facebook.com/> et lisez les conditions en bas de page, au-dessus du bouton d'inscription (Nous nous intéresserons plus en détail sur les condition de Facebook dans un autre cours).



# Publication sur le Web 1/2

Toute personne qui publie des informations sur le web (blog, mur, page personnelle, site web, etc.) doit être consciente de ses obligations.

- ✓ Elle doit respecter le droit à l'image des personnes en leur demandant l'autorisation de publier leur photo exception faite des personnages publics dans l'exercice de leur fonction et des personnes non identifiables (de dos ou dans une foule);
- ✓ Elle doit vérifier qu'aucun commentaire délictueux (injure, diffamation, incitation à la haine raciale, etc.) n'ait été déposé sur le site car sa responsabilité peut être engagée;
- ✓ Elle doit s'assurer des droits d'exploitation des ressources publiées et que les sites qu'elle référence ne soient pas illicites;
- ✓ Elle doit suivre les directives de la CNIL en ce qui concerne le recueil et la diffusion de données à caractère personnel.

# Publication sur le Web 2/2

Tout usager est responsable de tout ce qui est publié sur son site!

- ✓ Conformément à l'[article 6-I, 7 LCEN](#), les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveillance des informations qu'ils transmettent ou conservent. Cependant, ils doivent mettre en place «un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à leur connaissance» l'existence de données considérées comme extrêmement contraires à l'intérêt général car faisant l'apologie de crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale, à la pornographie infantile, ou bien encore attentatoires à la dignité humaine;
- ✓ Conformément à l'[article 6-I, 2 LCEN](#), l'hébergeur n'est pas responsable des contenus de ses serveurs mais a l'obligation de retirer toutes données illicites à partir du moment où il en est informé.



# Publication sur le Web (Manip)

## Vérifiez vos publications sur Internet:

- ✓ Connectez-vous sur vos comptes Facebook ou autres et vérifiez que vous n'enfreignez pas ce qui a été défini précédemment (droit à l'image, commentaires délictueux);

# Publication sur le Web (Manip)

## Vérifiez vos publications sur Internet:

- ✓ Si vous n'avez pas de problèmes liés au droit à l'image, copiez une photo d'Internet et floutez le visage via Gimp, par exemple:
- ✓ Sous Gimp (Version 2.6.12), à l'aide de l'outil cercle vous entourez la zone à flouter ensuite Menu Filtres/Flou/Flou gaussien:

Avant:



Après:



# Correspondance Privée 1/1

Déf: Le courrier électronique relève du régime du **secret de la correspondance privée**.

Quelques précautions à prendre:

- ✓ Pour rendre public le contenu d'un courriel, on doit demander l'autorisation préalable à l'expéditeur;
- ✓ Quand on transfère un courriel à un tiers, on doit s'assurer que l'expéditeur n'y verra pas d'inconvénient;
- ✓ Quand on répond à un courriel en citant le message initial dans la réponse, il faut être conscient que si on ajoute des destinataires, ceux-ci auront accès aux échanges précédents.
  - ✓ le champ "cc"(copie conforme) permet de faire suivre simplement un mail, et tous les destinataires voient qui a reçu ledit mail alors que le champ"cci"(copie conforme invisible) possède cette même fonction à la différence que chaque destinataire ignore que d'autres l'ont reçu.

# Question 1/1

- ✓ *Si Pierre met un commentaire sur le blog de Jean, qui est responsable des propos de Pierre?*
  - *L'hébergeur du blog de Jean.*
  - *Pierre, l'auteur du commentaire.*
  - *Jean, l'éditeur du blog.*
  - *Le fournisseur d'accès à Internet de Pierre.*

# Réponse 1/1

- ✓ *Si Pierre met un commentaire sur le blog de Jean, qui est responsable des propos de Pierre?*
  - *L'hébergeur du blog de Jean.*
  - *Pierre, l'auteur du commentaire.*
  - *Jean, l'éditeur du blog.*
  - *Le fournisseur d'accès à Internet de Pierre.*

# Résumé (Manip)

## ✓ *S'inscrire en ligne*

*Trouvez un site qui propose de créer un compte en ligne et vérifiez qu'il fait bien référence à la loi «Informatique et Libertés».*

*Les coordonnées d'un contact pour faire valoir votre droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles sont-elles explicitement indiquées ?*

## ✓ *Rédiger un courrier en deux clics*

*Le site de la CNIL offre un service qui aide à rédiger des courriers pour exercer ses droits en relation avec la loi «Informatique et Libertés»: <http://www.cnil.fr/vos-libertes/les-courriers-pour-agir/>*

*Choisissez un modèle de courrier associé à la situation de votre choix et générez le courrier correspondant.*

